

Madame, Monsieur bonjour,

Suite aux directives gouvernementales, le fonctionnement de PcLandes va quelque peu changer.

En effet, nous faisons partie des **entreprises autorisées à rester ouverte** :

- Arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19
- Arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 en annexe de l'arrêté du 15 mars 2020 vous trouverez la liste des commerces ouverts, dont nous faisons partie.

Concernant l'activité de l'entreprise, la boutique reste ouverte, mais les nouvelles directives interdisent à quiconque de se déplacer, sauf cas d'urgence ou course alimentaire ainsi que les entreprises concernées par l'arrêté des 14 et 15 mars 2020.

C'est pourquoi, **notre service de dépannage à domicile reste opérationnel** ET fortement recommandé, nous **prendrons bien sûr les précautions adaptées** (masque de protection, gel hydroalcoolique etc.).

Cordialement PcLandes et toute son équipe